



Commission
européenne

Processus d'adhésion à l'UE

Mars 2020
#EUnlargement

Une politique d'élargissement crédible est un investissement géostratégique dans la **paix**, la **stabilité**, la **sécurité** et la **prospérité** en Europe. Elle est fondée sur une conditionnalité équitable et rigoureuse et sur le principe des mérites propres. Elle nécessite de la part des pays candidats de mettre en œuvre des réformes complexes dans de nombreux domaines, tels que l'état de droit, l'économie et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. La réconciliation, des relations de bon voisinage et la coopération régionale revêtent une extrême importance.

Principales étapes vers l'adhésion à l'UE



1 Le pays adresse sa candidature au Conseil.



2 La Commission soumet un avis sur la candidature.



3 Les États membres de l'UE décident à l'unanimité d'octroyer le statut de candidat.



4 Une fois les conditions satisfaites, les négociations d'adhésion sont lancées avec l'accord de tous les États membres.



5 La Commission propose un cadre de négociation servant de base aux discussions.



6 Au cours des négociations, le pays se prépare à mettre en œuvre la législation et les normes de l'UE. Tous les États membres de l'UE doivent être d'accord sur le fait qu'il a satisfait à toutes les exigences.



7 Lorsque les négociations ont abouti dans tous les domaines, la Commission rend un avis sur l'aptitude du pays à devenir un État membre.



8 Sur la base de cet avis, les États membres de l'UE décident à l'unanimité de clore le processus de négociation. Le Parlement européen doit aussi donner son feu vert.



9 Tous les États membres de l'UE et le pays candidat signent et ratifient un traité d'adhésion qui permet au pays en question de devenir un État membre de l'UE.